

**Dates importantes à retenir concernant le renouvellement du programme de partenariats pour l'éducation avec les établissements communautaires (PPEEC)  
2022-2023**

Date	Activité
<b>27 mai 2022</b>	Les demandes de renouvellement des programmes existants doivent être présentées <b>par voie électronique</b> à l'attention de la personne responsable des établissements du PPEEC au bureau régional du ministère de l'Éducation. <ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Formulaire de demande de programmes d'éducation : Programme de partenariats pour l'éducation avec les établissements communautaires 2022-2023 (formulaire de demande Excel incluant la page sommaire dûment signée)</i></li><li>• <i>Formulaire de demande de programmes d'éducation : Programme de partenariats pour l'éducation avec les établissements communautaires 2022-2023 (PPEEC) (PROGRAMME RETRANCHÉ SEULEMENT) (formulaire de demande Excel incluant la page sommaire dûment signée)</i></li></ul>
<b>31 août 2022</b>	Date limite pour envoyer <b>par voie électronique</b> les ententes de programme ou les protocoles d'entente signés pour 2022-2023 à l'attention de la personne responsable des établissements du PPEEC au bureau régional du ministère de l'Éducation.
<b>31 octobre 2022</b>	Confirmation par les conseils scolaires des salaires et des avantages sociaux, des inscriptions en date de septembre 2022 ainsi que du nombre total d'enfants et de jeunes desservis en 2021-2022.